Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition dans un immeuble bâti



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

1er RPIMA
Batiment 0129 ST5
Citadelle Général Bergé
64109 BAYONNE

Propriétaire

USID de PAU-antenne de Bayonne
1er RPIMA
Citadelle Général Bergé
64109 BAYONNE

Demandeur

USID de PAU-antenne de Bayonne
1er RPIMA
Citadelle Général Bergé
64109 BAYONNE

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

Date du rapport : 10/12/2024

Date de visite : 16/11/2022

Nombre de pages : 25

Fait à : 64100 BAYONNE

Référence du dossier :
2211CNABA_116_BAT_129

Nombre de prélèvements : 13

Le présent rapport est établi par :
Timothée DUPONT

dont les compétences sont certifiées par :
DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur www.info-certif.fr)
sur la durée de validité du 10/02/2019 au 09/02/2024
Certificat de compétence :
n° DTI2560
Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2024

Révision	*Date*	*Objet*
Version initiale	*25/11/2022*	*Établissement du Dossier Technique*
Version 01	*10/12/2024*	*Actualisation du Dossier Technique*

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE 3

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE 3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE 3

II. CONCLUSIONS 3

III. OBJET DE LA MISSION 4

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE 4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES 4

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION 5

1. PRESTATIONS REALISEES 5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE 5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE 5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION 6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION 6

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE 7
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF 8
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES 8

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT 9

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION 10

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS 14

ANNEXE 3 - PV ANALYSES 17

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS 22

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES 23

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE 24

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Démolition des locaux cités dans le périmètre de repérage.

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique.

Le périmètre de repérage est le suivant :
Ensemble du batiment

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Localisation	Matériau ou produit

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification, la localisation et la quantification des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble ou partie d'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage), et également l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis .
Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres
Date de construction / PC : < 1997

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
	Pièce 1
	Pièce 2
	Pièce 3
	Pièce 4
	Pièce 5
	Pièce 6
	Pièce 7
	Pièce 8
	Pièce 9

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Bordeaux (Cofrac : 1-5908)

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Aucun accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Parties non visitées devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. :

Localisation	Parties du local	Raison
Ensemble du batiment	Espace dernière doublage	Investigations complémentaires à prévoir après curage de l'exhaustivité de la surface des revêtements de sol, des plafonds et doublage de murs, et/ou en cas de découverte de composants suspects autres que ceux listés dans le présent rapport.

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Rez-de-chaussée	Rez-de-chaussée
Plan de masse -Plan de repérage	Plan de masse -Plan de repérage

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

> Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
> Les composants de la liste C repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
> Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*
*2 : *La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment	P001 (Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment	P002 (Pièce 6)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre rebouchage	P003 (Pièce 6)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre rebouchage	P004 (Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment rebouchage	P005 (Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment rebouchage	P006 (Pièce 6)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-004	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sol coulé à base ciment (terrazolith…)	Ragreage+dalle béton	P007 (Pièce 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sol coulé à base ciment (terrazolith…)	Ragreage+dalle béton	P008 (Pièce 9)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Parties extérieures	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur	P009 (Parties extérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
	Parties extérieures	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur	P010 (Parties extérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Parties extérieures	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur platre de rebouchage	P011 (Parties extérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Panneaux collés vissés ou cloués	Tole onduline	P012 (Parties extérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Parties extérieures (Sol)	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Sol coulé à base ciment (terrazolith…)	chape maigre	P013 (Parties extérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

> Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
> Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 -
FICHE D'IDENTIFICATION

 Matériaux : ZPSO-001 Prélèvement : P001 Description : Enduit à base de ciment Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-001 Prélèvement : P002 Description : Enduit à base de ciment Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-002 Prélèvement : P003 Description : Enduit à base de plâtre rebouchage Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-002 Prélèvement : P004 Description : Enduit à base de plâtre rebouchage Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9 Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-003 Prélèvement : P005 Description : Enduit à base de ciment rebouchage Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-003 Prélèvement : P006 Description : Enduit à base de ciment rebouchage Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9 Résultat : Absence d'amiante

 Matériaux : ZPSO-004 Prélèvement : P007 Description : Ragreage+dalle béton Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-004 Prélèvement : P008 Description : Ragreage+dalle béton Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-005 Prélèvement : P009 Description : Enduit extérieur Localisation : Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-005 Prélèvement : P010 Description : Enduit extérieur Localisation : Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-006 Prélèvement : P011 Description : Enduit extérieur platre de rebouchage Localisation : Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-007 Prélèvement : P012 Description : Tole onduline Localisation : Pièce 1; Pièce 2; Pièce 3; Pièce 4; Pièce 5; Pièce 6; Pièce 7; Pièce 8; Pièce 9; Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante

 Matériaux : ZPSO-008 Prélèvement : P013 Description : chape maigre Localisation : Parties extérieures Résultat : Absence d'amiante	

ANNEXE 2 -
PLANS / CROQUIS

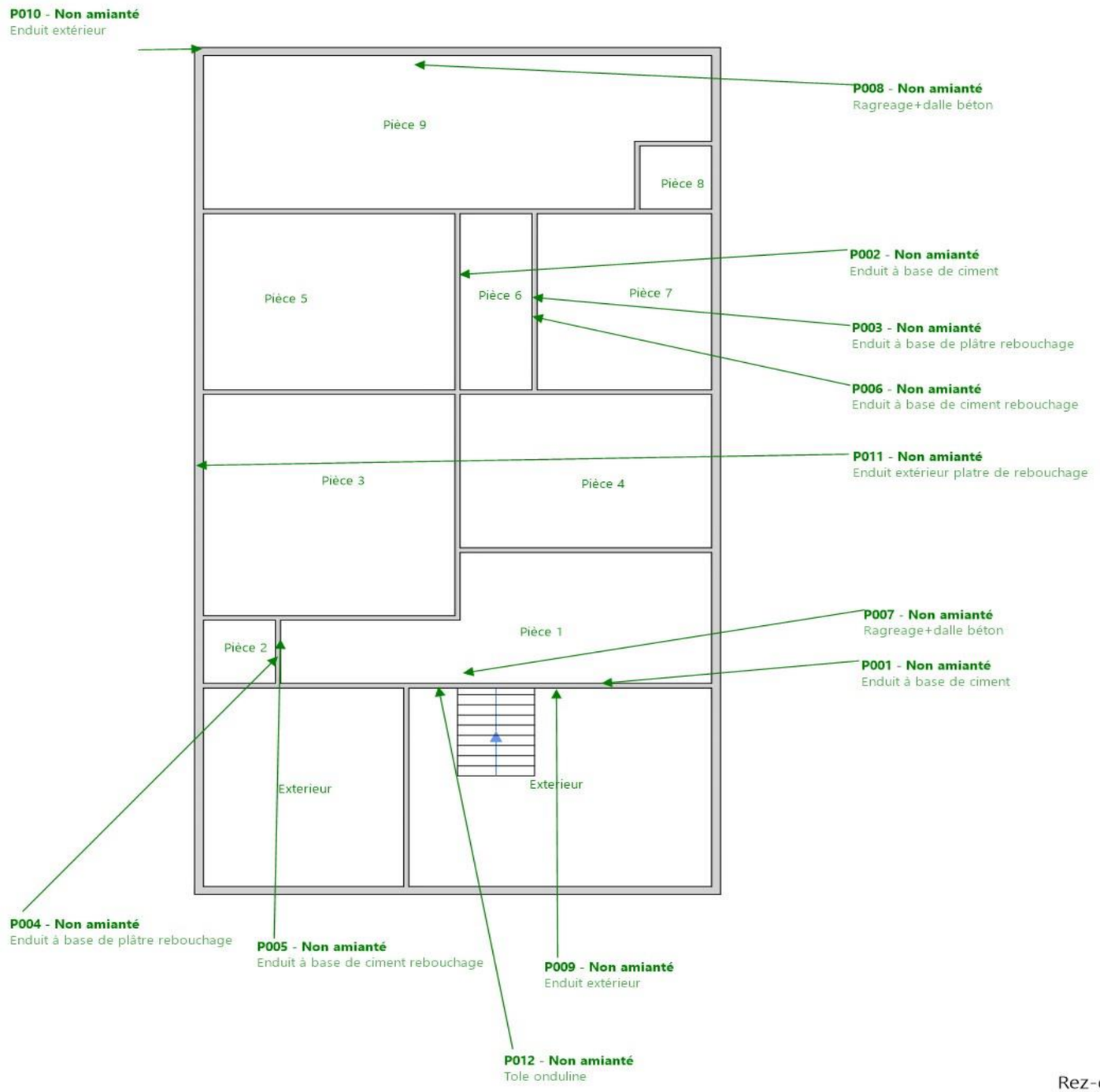


Planche de repérage technique

N° planche : 1/2

Nom du plan :

Rez-de-chaussée

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Bayonne
Immeuble Toki Lana-7 chemin de la Marouette
64100 BAYONNE

Adresse du bien :

1er RPIMA
Batiment 0129 ST5
Citadelle Général Bergé
64109 BAYONNE

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2211CNABA_116_BAT_129
Rédacteur : Timothée DUPONT
Date : 10/12/2024

Commentaires :

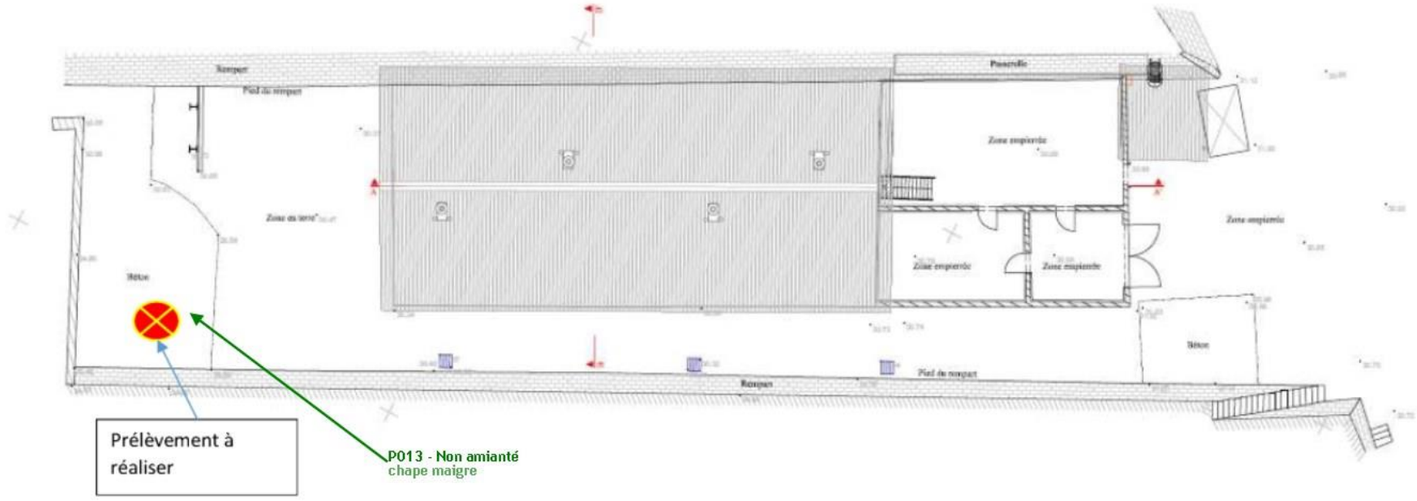


Planche de repérage technique

N° planche : 2/2

Nom du plan :

Plan de masse -Plan de repérage

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Bayonne
Immeuble Toki Lana-7 chemin de la Marouette
64100 BAYONNE

Adresse du bien :

1er RPIMA
Batiment 0129 ST5
Citadelle Général Bergé
64109 BAYONNE

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2211CNABA_116_BAT_129
Rédacteur : Timothée DUPONT
Date : 10/12/2024

Commentaires :

ANNEXE 3 -
PV ANALYSES

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tel : 05.57.92.80.12
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5908

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1422-30465 EN DATE DU 24/11/2022

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC BAYONNE (CNABA) Immeuble Toki Lana -7 chemin de la Marouette 64100 BAYONNE	Réf. Commande ITGA : IT1422-30465 Réf. Commande Client : 2211CNABA_116_BAT_129_2022_11_17_1709_2414

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 21/11/2022

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

ou
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P001 - Enduit a base de ciment - Piece 1		Réf échantillon ITGA : IT142211-15976 Description ITGA : Enduit compact gris	
▸ Enduit compact gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD (2)
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P002 - Enduit a base de ciment - Piece 6		Réf échantillon ITGA : IT142211-15977 Description ITGA : Enduit compact gris	
▸ Enduit compact gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1422-30465 EN DATE DU 24/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P003 - Enduit a base de platre rebouchage - Piece 6		Réf échantillon ITGA : IT142211-15978 Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc	
▸ Peinture + Matériau plâtreux blanc	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P004 - Enduit a base de platre rebouchage - Piece 1		Réf échantillon ITGA : IT142211-15979 Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc	
▸ Peinture + Matériau plâtreux blanc	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P005 - Enduit a base de ciment rebouchage - Piece 1		Réf échantillon ITGA : IT142211-15980 Description ITGA : Enduit compact gris	
▸ Enduit compact gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD (2)
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P006 - Enduit a base de ciment rebouchage - Piece 6		Réf échantillon ITGA : IT142211-15981 Description ITGA : Enduit compact gris	
▸ Enduit compact gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD (2)
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P007 - Ragreage+ dalle beton - Piece 1		Réf échantillon ITGA : IT142211-15982 Description ITGA : Ragréage gris	
▸ Ragréage gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P008 - Ragreage+ dalle beton - Piece 9		Réf échantillon ITGA : IT142211-15983 Description ITGA : Ragréage gris hétérogène	
▸ Ragréage gris hétérogène	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1422-30465 EN DATE DU 24/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P009 - Enduit exterieur - Parties exterieures		Réf échantillon ITGA : IT142211-15984 Description ITGA : Enduit compact gris hétérogène	
▸ Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P010 - Enduit exterieur - Parties exterieures		Réf échantillon ITGA : IT142211-15985 Description ITGA : Peinture / Matériau compact gris	
▸ Peinture + Matériau compact gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P011 - Enduit exterieur platre de rebouchage - Parties exterieures		Réf échantillon ITGA : IT142211-15986 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux gris	
▸ Peinture + Enduit plâtreux gris	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE Réf échantillon client : P012 - Tole onduline - Parties exterieures		Réf échantillon ITGA : IT142211-15987 Description ITGA : Matériau compact gris avec couche fibreuse / Peinture	
▸ Matériau compact gris avec couche fibreuse + Peinture	META (A) le 23/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DYD

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Camille BOUHET Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

SOCOTEC

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tel : 05.57.92.80.12
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITGA524-20364 EN DATE DU 03/12/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC BAYONNE (CNABA) Immeuble Toki Lana -7 chemin de la Marouette 64100 BAYONNE	Réf. Commande ITGA : ITGA524-20364 Réf. Commande Client : 2211CNABA_116_BAT_129_2024_11_26_1105_0570

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

ou

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2211CNABA_116_BAT_129 - 1er RPIMA Batiment 0129 ST5 Citadelle General Berge 64109 BAYONNE ITC-WHZETO-214179 Réf échantillon client : P013 - chape maigre - Parties exterieures ITM-PBXBE-1898033		Réf échantillon ITGA : ITGA052411-8288 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène avec poussières	
Matériau compact gris hétérogène avec poussières	META (A) le 03/12/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : YNA

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Dylan DUBOIS Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE 4 -
AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 -
CERTIFICAT DE COMPETENCES

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Timothée DUPONT

est titulaire du certificat de compétences N°**DTI2560** pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	10/02/2019	09/02/2024
- Diagnostic amiante sans mention	10/02/2019	09/02/2024
- Diagnostic amiante avec mention	10/02/2019	09/02/2024
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	10/02/2019	09/02/2024
- Diagnostic de performance énergétique	07/03/2019	06/03/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	06/02/2019	05/02/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	06/05/2019	05/05/2024

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

DEKRA Certification SAS * 5 Avenue Garlande 92220 Bagneux France

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 03/05/2019

Diagnostiqueur immobilier certifié* DEKRA

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

ANNEXE 6 -
ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
01 41 34 55 00

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS **www.orias.fr**

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 27/11/2023
POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. **AXA France Vie** - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959RCS Nanterre. **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. **AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Juridica** -SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. **AXA Assistance France Assurances** - SA au capital de 31 275 660 €451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

SOCOTEC

Assurance et Banque

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
01 41 34 55 00

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS **www.orias.fr**

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Les montants de garanties suivants sont apportés pour les activités en France Métropolitaine et D.O.M. :

- 1.500.000 € par sinistre tous dommages confondus : Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs et non consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 27/11/2023
POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. **AXA France Vie** - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959RCS Nanterre. **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. **AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Juridica** -SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. **AXA Assistance France Assurances** - SA au capital de 31 275 660 €451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. **Entreprises régies par le Code des assurances.**